

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 517 540

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 2004

(54) Emballage contenant un tampon hygiénique.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 61 F 13/20.

(22) Date de dépôt..... 29 novembre 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : DE, 9 décembre 1981, n° P 31 48 733.5.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 23 du 10-6-1983.

(71) Déposant : Société dite : VEREINIGTE PAPIERWERKE SCHICKEDANZ & CO. — DE.

(72) Invention de : Klaus Finder, Gerhard Wagner, Giovanni Cammarata et Jan Ullmann.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

EMBALLAGE CONTENANT UN TAMPON HYGIENIQUE

L'invention a pour objet un emballage contenant un tampon hygiénique, avec une gaine de protection entourant ce tampon ainsi 15 qu'un dépôt de lubrifiant disposé sur la surface intérieure de l'extrémité avant de la gaine de protection et s'ouvrant sous une charge de pression.

Les emballages contenant des tampons hygiéniques de ce type sont connus, par 20 exemple d'après le document DE-OS 29 28 356. Ils contiennent des tampons qui sont utilisés en général pour l'hygiène féminine, mais qui peuvent aussi, en principe, être utilisés dans d'autres buts, par exemple pour des applications médicales.

25 De façon tout à fait générale, les tampons sont constitués par des nattes d'ouate enroulées en hélice, celles-ci étant en fibres de coton et/ou laine cellulosique. Il est en outre connu d'utiliser, en plus ou au lieu de telles 30 fibres, des fibres en matières plastiques ou des éléments en matière plastique ou d'ajouter le cas échéant aux matières de base mentionnées, des matières absorbant fortement les liquides et appelées matières hydrophiles. Pour que les tampons puissent 35 être introduits commodément lors de l'usage, ils

sont compactés par pression, de sorte qu'ils présentent à l'état d'utilisation la forme d'un bâtonnet court et pas trop épais.

L'introduction des tampons en bâ-

5 tonnets présente parfois des difficultés, ce qui provient de la légère rugosité que présente le tampon à cause de sa structure fibreuse et qui résulte aussi, d'autre part, de sa forte capacité d'absorption de liquides qui fait que l'humidité naturellement présente est
10 immédiatement absorbée lors de l'application du tampon. Pour faciliter l'introduction du tampon, il est connu de traiter la surface du tampon avec un lubrifiant, au moins sur la pointe d'introduction. En tant que lubrifiant on envisage des matières très
15 visqueuses ou pâteuses telles que le polyoxyméthylène de masse moléculaire élevée, le polyglycol, les mélanges de beurre de cacao et de glycérine et les matières similaires. Ces matières doivent de préférence être disposées sur la surface peu de temps
20 avant l'utilisation. Si elles sont déjà disposées lors de la fabrication du tampon, le risque existe qu'elles soient absorbées par le tampon pendant la tenue en stock de celui-ci. Elles ne peuvent plus ensuite remplir leur rôle.

25 Pour préparer des tampons avec des lubrifiants peu de temps avant l'utilisation, il est décrit dans le document de publication allemand 29 28 356, un emballage contenant un tampon, cet emballage comportant une gaine de protection
30 qui entoure le tampon. A l'intérieur de la gaine de protection se trouve en outre un étui d'appui dans lequel le tampon est enfoncé par son extrémité d'introduction. L'étui d'appui est limité dans sa longueur de manière à pouvoir recevoir le tampon
35 sur un tiers environ. Sur sa face frontale avant,

l'étui est bien d'abord fermé, mais il présente en cet emplacement des zones d'affaiblissement, de sorte que le tampon peut aisément être poussé vers l'avant à travers cette extrémité de l'étui. A l'intérieur de l'étui d'appui se trouve un dépôt de lubrifiant, qui est constitué par exemple par une membrane mince en matière plastique entourant de tous côtés une faible quantité de lubrifiant. Pour utiliser le tampon, on retire la gaine de protection de l'emballage du tampon et on pousse ensuite le tampon contre l'extrémité de l'étui d'appui avec le dépôt de lubrifiant. Le dépôt de lubrifiant s'ouvre sous la charge de compression ainsi établie et son contenu s'écoule sur la pointe avant du tampon.

Le tampon peut ensuite être poussé davantage à travers l'extrémité avant de l'étui d'appui qui s'ouvre dans les zones d'affaiblissement sous l'action de la charge de pression. Au cours de ce processus, le lubrifiant est en pratique entièrement étendu sur le pourtour du tampon.

Les emballages contenant des tampons sont tout à fait pratiques et remplissent bien leur fonction. Mais il y a un risque que la membrane en matière plastique qui entoure le lubrifiant avant l'utilisation, soit enfoncee totalement ou en partie dans la surface du tampon qui est très sensible à cet endroit, cette membrane étant ensuite introduite avec le tampon dans la cavité du corps.

L'invention a pour but de perfectionner davantage l'emballage connu contenant un tampon hygiénique, de manière à éviter le frottement de l'ensemble du tampon sur le dépôt vidé.

L'invention concerne à cet effet un emballage contenant un tampon caractérisé en ce

1-1; la gaine de protection est solidement fermée à l'extrémité avant contenant le dépôt de lubrifiant;

1-2: La gaine de protection est plus courte que le
5 tampon;

1-3: l'extrémité arrière de la gaine de protection est, avec le tampon introduit, fermée par un étui de recouvrement engagé sur la gaine de protection et l'entourant.

10 Suivant d'autres modes de
réalisation avantageux, l'invention présente un
emballage avec sa gaine de protection qui comporte
sur sa surface intérieure des rainures montantes
s'étendant en direction longitudinale., et montre
15 sur son pourtour au moins une rainure périphérique
dans laquelle s'enclenchent des saillies de forme
correspondante qui se trouvent sur la paroi inté-
rieure de l'étui de recouvrement.

L'invention sera mieux comprise
en regard de la description ci-après et des
dessins annexés représentant un exemple de réalisati-
on de l'invention, dessins dans lesquels:

- la figure 1 et la figure 2
sont des coupes longitudinales de l'emballage
25 proposé;

- la figure 3 est une coupe transversale effectuée suivant la ligne III-III de la figure 1.

La figure 1 représente un emballage de tampon hygiénique, désigné dans son ensemble par 1, ainsi que le tampon 2 disposé à l'intérieur de l'emballage. Le tampon est constitué par un cordon d'ouate enroulé suivant un bâtonnet arrondi à son extrémité avant d'introduction 3. A son extrémité arrière, le tampon comporte un fil

de rappel 4.

La plus grande partie du tampon 2 est entourée par une gaine de protection 5 qui peut être, par exemple, en matière plastique ou encore en carton. Un dépôt de lubrifiant 6 est disposé sur la surface intérieure de l'extrémité avant de la gaine de protection. Ce dépôt de lubrifiant peut être fixé sur la surface intérieure de la gaine de protection 5 au moyen d'un plot d'adhésif

10 7.

La gaine de protection 5 est solidement fermée à son extrémité avant contenant le dépôt de lubrifiant 6. Elle n'est donc pas percée en cet emplacement lors de l'utilisation du tampon, comme c'est par exemple le cas suivant le document DE-OS 29 28 356. La gaine de protection 5 est en outre plus courte que le tampon 2. Il s'en suit que l'extrémité arrière 8 du tampon sort un peu de la gaine de protection, à savoir au moins dans une mesure telle que le tampon soit poussé lors de l'utilisation contre le dépôt de lubrifiant 6, celui-ci pouvant ainsi être ouvert. Lorsque le tampon 2 n'est pas utilisé, l'extrémité arrière de la gaine de protection 5 est, avec le tampon 25 introduit, fermée par un étui de recouvrement 9 engagé sur la gaine de protection et l'entourant.

Suivant une forme de réalisation préférentielle, la gaine de protection 5 présente sur sa surface intérieure des rainures montantes 30 10 s'étendant en direction longitudinale. Ces rainures montantes (10) peuvent, par exemple, être pratiquées dans la gaine de protection comme le montre la figure 3. Mais d'autres formes de réalisation sont bien entendu possibles.

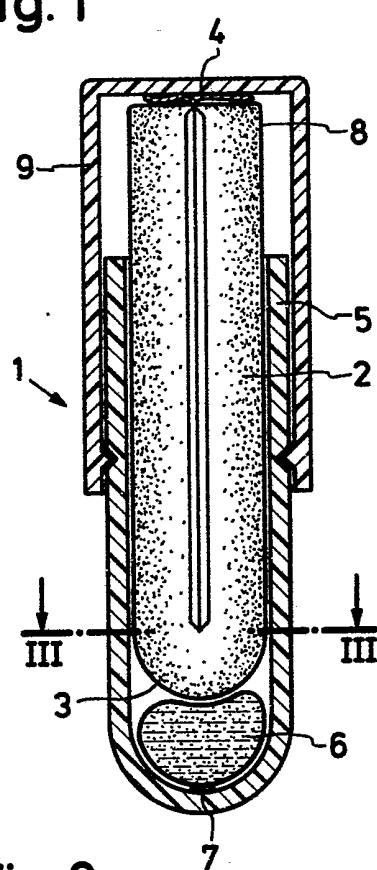
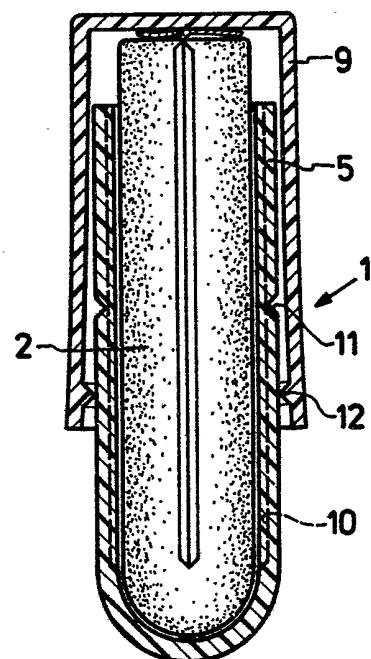
35 Pour fixer l'étui de recouvre-

ment 9 dans sa position, lorsque le tampon n'est pas utilisé, il est prévu sur le pourtour de la gaine de protection 5 au moins une rainure périphérique 11 dans laquelle s'engagent des saillies 12 de forme correspondante qui se trouvent sur la paroi intérieure de l'étui de recouvrement 9. La gaine de protection 5 et l'étui de recouvrement 9 agissent donc conjointement comme un emballage du tampon 2 lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Si le tampon doit être utilisé, on enfonce l'étui de recouvrement, ce qui fait que les saillies 12 se dégagent de la rainure périphérique 11, comme cela est représenté sur la figure 2. Le tampon est ainsi poussé contre le dépôt de lubrifiant 6, de façon telle que celui-ci est crevé, le lubrifiant se répartissant alors sur la surface du tampon, ce qui est favorisé par les rainures montantes 10. L'étui de recouvrement 9 est ensuite retiré et le tampon peut être pris pour être utilisé. Avec cet agencement de l'emballage du tampon, il n'y a aucun risque de pénétration de l'enveloppe en matière plastique du dépôt de lubrifiant 6 à l'intérieur de la surface du tampon. Si l'enveloppe devait effectivement demeurer adhérente à la surface du tampon, elle peut être aisément retirée. Il est improbable qu'elle pénètre entièrement ou même que certaines de ses parties pénètrent dans la surface du tampon, car le frottement entre la surface du tampon et l'enveloppe du dépôt de lubrifiant est dans une large mesure éliminé.

REVENDICATIONS

- 1- Emballage contenant un tampon hygiénique (2), avec une gaine de protection (5) entourant ce tampon ainsi qu'un dépôt de lubrifiant (6) disposé sur la surface intérieure de l'extrémité avant de la gaine de protection et s'ouvrant sous une charge de pression, caractérisé en ce que:
- 10 1-1: la gaine de protection (5) est solidement fermée à l'extrémité avant contenant le dépôt de lubrifiant (6);
- 1-2: la gaine de protection (5) est plus courte que le tampon (2);
- 15 1-3: l'extrémité arrière de la gaine de protection (5) est, avec le tampon (2) introduit, fermée par un étui de recouvrement (9) engagé sur la gaine de protection et l'entourant.
- 2- Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la gaine de protection (5) comporte sur sa surface intérieure des rainures montantes (10) s'étendant en direction longitudinale.
- 3- Emballage selon l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la gaine de protection (5) présente sur son pourtour au moins une rainure périphérique (11), dans laquelle s'enclenchent des saillies (12) de forme correspondante qui se trouvent sur la paroi intérieure de l'étui de recouvrement (9).

Fig. 1**Fig. 2****Fig. 3**